

SYNTHESE DES IMPÔTS ET TAXES 2017

* * *

IMPÔTS COMMUNAUX

Le taux d'imposition est de **74,0 %** de l'impôt cantonal de base pour :

- l'impôt sur le **revenu** et sur la **fortune** des personnes physiques, ainsi que de l'impôt spécial dû par les étrangers,
- l'impôt sur le **bénéfice** et l'impôt sur le **capital** des personnes morales,
- l'impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise.

Pour les autres postes de l'arrêté d'imposition :

- l'impôt foncier est de CHF 1.00 par mille francs de la valeur fiscale,
- droits de mutation sur transferts Immobiliers CHF 0.50 par franc perçu par l'Etat,
- successions et donations, de CHF 0.60 à 1.00 par franc perçu par l'Etat, selon le degré de parenté,
- impôt sur les chiens, CHF 60.- par chien,
- les taux appliqués pour les tombolas et lotos, les divertissements, les patentes de tabac et les appareils automatiques peuvent être obtenus auprès de la Boursière communale.

L'arrêté d'imposition pour l'année 2017, adopté par le Conseil communal dans sa séance du 3 octobre 2016, est disponible en document pdf.

* * *

TAXE ANNUELLE D'ELIMINATION DES DECHETS 2016

(Personnes soumises, dès 20 ans)

Personne seule :	CHF	123.00
Résidence secondaire :	CHF	123.00
Camping (par saison et par emplacement) :	CHF	61.50
Entreprise :	CHF	246.00

(Service soumis TVA dès le 1^{er} janvier 2007)

Les taxes 2017 seront définies en cours d'année, une fois que les comptes 2016 seront bouclés.

Le Règlement communal sur la collecte, le traitement et l'élimination des déchets est disponible en document pdf.

TAXES DE RACCORDEMENTS AUX RESEAUX

- **EU/EC** - eaux usées & eaux claires (TVA 8.0 % en plus)

Constructions neuves : 10 ‰ s/valeur incendie

Transformations : 7 ‰ s/valeur incendie

Le Règlement communal sur les égouts et l'épuration des eaux usées est disponible en document pdf.

- **Eau potable** (TVA 2,5 % en plus)

Constructions neuves : 10 ‰ s/valeur incendie

Transformations : 7 ‰ s/valeur incendie

Le Règlement communal sur la distribution d'eau est disponible en document pdf.

Informations données sous toutes réserves, seuls l'arrêté d'imposition, les règlements et les documents officiels font foi.